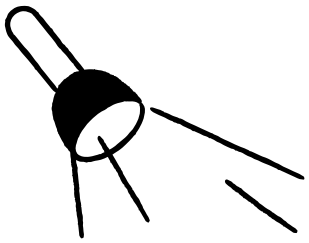

analyse

Éducation - Droits de l'enfant

LA FORMATION DES PROFESSIONNEL·LE·S AUX DROITS DE L'ENFANT

En Fédération Wallonie-Bruxelles

→ L'éducation aux droits de l'enfant est un droit dont tous les enfants, sans distinction, doivent pouvoir jouir. Pour que ce droit se traduise dans la pratique, il convient d'accorder une attention accrue à la formation des professionnel·le·s qui les accompagnent dans toutes les sphères de leur vie.

Cette analyse de la CODE présente et détaille deux de ses recommandations en matière de formation aux droits de l'enfant.

Elle s'adresse aux formateur·trice·s et aux professionnel·le·s des secteurs de l'enfance et de la jeunesse, ainsi qu'aux décideurs politiques.

NOV 2022

CODE
COORDINATION DES ONG POUR LES DROITS DE L'ENFANT

Introduction

Les enfants doivent faire l'apprentissage et l'expérience des droits de l'enfant dans toutes les sphères de leur vie, en vivant au quotidien le respect de leurs droits et des valeurs relatives aux droits humains. Pour cela, il est essentiel que les adultes et les professionnel·le·s qui accompagnent les enfants dans les différentes étapes de leur vie **adoptent des attitudes, comportements et pratiques respectueuses des droits et principes prescrits par la Convention relative aux droits de l'enfant** (ci-après, « la Convention »).

À ce sujet, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies[1] (ci-après, « le Comité ») a d'ailleurs réitéré sa demande à la Belgique de **renforcer la formation aux droits de l'enfant notamment des enseignant·e·s, des agent·e·s de la force publique, des juges, des avocat·e·s, des professionnel·le·s de santé et des travailleur·euse·s sociaux·ales**, mais aussi bien sûr des enfants[2].

[1] Il s'agit d'un comité de 18 expert·e·s indépendant·e·s chargé·e·s de surveiller la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, et de ses protocoles facultatifs, par ses États parties.

[2] Observation finale n°13 adressée à la Belgique par le Comité des droits de l'enfant en février 2019 au terme du dernier processus de rapportage.

Renforcer à la fois la capacité des enfants et des adultes à respecter, défendre et mettre en œuvre les droits de l'enfant, c'est ce que le Comité appelle une « **approche des droits de l'enfant »**. C'est-à-dire une approche « qui contribue à cet objectif ultime **en développant la capacité des détenteurs d'obligations à s'acquitter de leurs obligations de respecter, protéger et réaliser les droits** (article 4) et la capacité des titulaires de droits à faire valoir leurs droits : guidés à tout moment par :

- La non-discrimination (article 2),
- La prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3.1),
- La vie, la survie et le développement (article 6),
- Le respect et la prise en considération des opinions de l'enfant (article 12). »

Nous l'avons compris, il est essentiel que les adultes bénéficient d'une éducation aux droits de l'enfant. Qui plus est, lorsqu'il s'agit de professionnel·le·s du secteur de l'enfance ou de la jeunesse, qu'ils travaillent ou non directement avec les enfants et les jeunes, cette éducation aux droits de l'enfant doit se poursuivre par une **formation aux droits de l'enfant portant sur des contenus mais aussi sur une manière de travailler avec les enfants, qui soit respectueuse de leurs droits**.

Le propos de la CODE relatif à la **formation des professionnel·le·s aux droits de l'enfant** est scindé ci-dessous en **deux recommandations** que nous détaillerons et contextualiserons dans cette analyse :

- Une première recommandation concerne **la formation des intervenant·e·s scolaires et extra-scolaires** (incluant donc une partie des professionnel·le·s de l'accueil temps libre).
- Une seconde recommandation concerne **la formation d'un public plus large, à savoir la formation des professionnel·le·s des secteurs de l'enfance et de la jeunesse, qu'ils·elles travaillent ou non directement avec des enfants**.

Pour terminer, et dans la perspective de soutenir et d'encourager les initiatives individuelles et collectives, nous présenterons un **recueil d'outils et de formations aux droits de l'enfant**.

Recommandation n°1

La formation initiale de tou·te·s les intervenant·e·s scolaires et extra-scolaires doit être explicitement orientée vers l'approche des droits de l'enfant.

La formation aux droits de l'enfant des intervenant·e·s scolaires et extra-scolaires est indispensable pour que l'éducation aux droits de l'enfant se concrétise dans le « temps scolaire ».

Trois opportunités sont à saisir pour traduire cette recommandation dans la pratique :

a) La réforme de la formation initiale des enseignant·e·s

Un décret réformant la formation initiale des enseignant·e·s a été approuvé en 2019. Cette réforme prendra effet en septembre 2023. Elle **consacre le passage de la formation de trois à quatre ans pour** les étudiant·e·s qui se destinent à enseigner dans le maternel ou le tronc commun. Les futur·e·s professeur·e·s seront alors formé·e·s via une **co-diplomation entre les hautes écoles, les universités et les écoles supérieures des arts**. En clôture de formation, l'étudiant·e devra réaliser un stage de longue durée équivalent à une année scolaire/académique.

Malgré le processus consultatif engagé par le Ministre Marcourt en 2018, auquel la CODE a été associée, il n'est malheureusement fait mention nulle part de la formation aux droits de l'enfant ou à l'approche des droits de l'enfant dans ce décret.

Après lecture attentive dudit décret, nous avions identifié quelques articles au sein desquels il n'y aurait pourtant qu'un pas à franchir pour l'expliciter :

- à l'article 7, énonçant les 15 compétences à acquérir au terme de la formation,
- à l'article 14, présentant les 6 axes de la formation,
- à l'article 17, concernant les profils d'enseignement,
- à l'article 18, qui présente les objectifs des stages,
- à l'article 50, précisant les compétences du master de spécialisation en formation d'enseignant·e·s.

Pour que l'approche des droits de l'enfant deviennent une réalité dans la formation initiale des enseignants, il convient également d'intégrer la formation aux droits de l'enfant de manière **transversale** dans les **contenus et méthodes de la formation initiale des enseignants**.

Le deuxième axe de la réforme visant à redéfinir les contenus minimaux de la formation en regard des métiers de l'enseignement, constitue une opportunité à saisir en ce sens.

b) La réforme de l'accueil temps libre

L'accueil temps libre (ci-après, « ATL ») est le nom par lequel on désigne l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles (ci-après, « FW-B »). Il s'articule en trois secteurs majeurs :

- l'accueil extrascolaire (en ce compris les garderies scolaires, et les « temps de midi » à l'école),
- les centres de vacances,
- les écoles de devoirs.

Un vaste projet de réforme du secteur ATL est actuellement en cours en FW-B. La formation initiale et continue apparait dans les lignes de force de la réforme. La note d'orientation mentionne en effet explicitement la formation aux droits de l'enfant en prévoyant que : « Tous les professionnels de première, deuxième et troisième ligne devraient être formés aux droits de l'enfant. »

Dans ce cadre, une commission transversale de l'ATL a été mise en place. Parmi ses missions, celle-ci est chargée de travailler sur un référentiel commun via la construction d'un parcours de formation commun à l'ensemble des animateurs de l'ATL menant à un brevet unique avec options de spécialisation.

Les travaux relatifs à cette réforme aboutiront, en principe, fin 2022-début 2023. La CODE espère que la réforme se donnera les moyens de ses ambitions, et que la formation aux droits de l'enfant fera bien partie des changements à venir. Le secteur ATL deviendrait alors une source importante d'apprentissages et d'inspiration en matière de formation initiale et continue des professionnel.le.s aux droits de l'enfant.

c) Des professionnel·le·s de l'ATL sensibilisé·e·s, voire conscientisé·e·s et prêt·e·s à passer à l'action

De nombreux·euses professionnel·le·s du secteur de l'ATL montrent un grand intérêt pour l'approche des droits de l'enfant. C'est au niveau des coordinateur·trice·s que nous l'observons le plus : ils·elles sont nombreux·euses à percevoir la nécessité et les enjeux d'une approche professionnelle centrée sur le respect des droits de l'enfant et l'intérêt supérieur de l'enfant. La CODE a eu l'occasion de s'en apercevoir à de multiples reprises : lors du webinaire « ATL et droits de l'enfant » (2021), lors d'échanges et de collaborations avec la Plateforme communautaire des coordinateurs ATL (2021-2022), lors de rencontres avec des professionnel·le·s du terrain, ou encore lors d'ateliers et d'échanges menés dans le cadre du « Festif'ATL » (2022) consacré à la formation aux droits de l'enfant des professionnel·le·s de l'ATL.

Étant eux·elles-mêmes aux manettes des plans de formations des professionnel·le·s de première ligne, nous ne pouvons que nous réjouir de cette attention croissante. Mais aussi espérer que cette dynamique sera soutenue par une orientation explicite du décret en ce sens, ainsi que par des ressources suffisantes.

Recommandation n°2

Tou·te·s les professionnel·le·s de l'enfance et de la jeunesse travaillant ou non directement avec les enfants doivent être formé·e·s aux droits de l'enfant.

Ce qui est vrai pour le temps scolaire, l'est aussi au niveau global. Les enfants doivent faire l'apprentissage et l'expérience des droits de l'enfant dans toutes les sphères de leur vie, en vivant au quotidien le respect de leurs droits et les valeurs relatives aux droits humains. C'est pourquoi la CODE plaide en faveur d'une approche globale. Voici deux leviers identifiés en FW-B qui laissent entrevoir une évolution allant dans le sens de cette recommandation :

I) Les plans d'action relatifs aux droits de l'enfant

La formation aux droits de l'enfant des professionnel·le·s fait l'objet d'une attention particulière dans les plans d'action relatifs aux droits de l'enfant (PADE) 2020-2024 de la FW-B et de la Région wallonne. Concernant la FW-B, elle fait en effet partie de l'un des neufs objectifs stratégiques du PADE, formulé comme suit : « Former les futurs enseignants et professionnels de l'accueil de l'enfance ainsi que le personnel de la fonction publique à une prise en compte systématique des droits de l'enfant ». Cet axe stratégique du plan susmentionné rencontre donc la première recommandation de la CODE.

Au vu de l'intérêt croissant pour l'approche des droits de l'enfant dans le cadre de la formation initiale et continue des professionnel·le·s – ce dont nous nous réjouissons –, la CODE recommande à la FW-B d'entamer une réflexion concernant l'offre de formation qu'elle est ou sera en mesure de fournir aux formateur·trice·s ainsi qu'aux professionnel·le·s.

La formation des professionnel·le·.s est également un axe **transversal** des PADE. Dans les différents objectifs stratégiques, les contenus de formation proposés **ne font toutefois pas systématiquement et explicitement référence aux droits de l'enfant** qui pourraient tout-à-fait servir de cadre, voire de fil conducteur pour la formation aux divers contenus mentionnés (ex. : pauvreté, VDEO[3], prise en charge des enfants victimes de violences, interculturalité, approche démocratique, etc.).

[3] Violences dites éducatives ordinaires.

2) Des balises pour la formation aux droits de l'enfant

Le Groupe Permanent du suivi de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (« GP-CIDE »), piloté par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ), a chargé un groupe de travail de constituer un recueil de balises[4] dont il faut pouvoir tenir compte lors de la conception d'une formation aux droits de l'enfant à destination de professionnel·le·s. Ce document a été publié en janvier 2021. **Il s'agit d'un précieux recueil dont il faudrait systématiquement tenir compte dans toute réflexion concernant la formation initiale et continue aux droits de l'enfant des professionnel·le·s.**

En attendant l'intégration effective et transversale des droits de l'enfant dans les formations...

La CODE a à cœur de partager dans cet article quelques formations et outils de formation qui seront en mesure de soutenir les initiatives individuelles et collectives.

Voici donc ci-dessous quelques ressources utiles à tou·te·s les formateur·trice·s en charge de la formation initiale ou continue des professionnel·le·s des secteurs de l'enfance et de la jeunesse, ainsi qu'à tous les professionnel·le·s qui désirent se former aux droits de l'enfant.

[4] Formation des professionnel.le.s aux Droits de l'Enfant. Recueil de balises communes - GP CIDE- Janvier 2021. A consulter sur https://oejaj.cfwb.be/droitsdelenfant/la-formation-aux-droits-de-lenfant/.

Outil de formation, formations et accompagnements

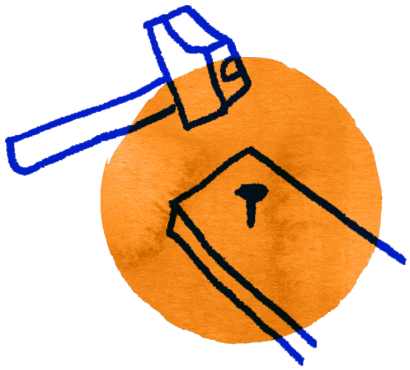

Pour les formateurs :

- **Outil pédagogique (2020) – « La participation, c'est quoi ? », Coordination des ONG pour les droits de l'enfant.**

  Cet outil pédagogique s'adresse à tou·te·s les formateur·rice·s des professionnel·le·s et futur·e·s professionnel·le·s de l'enfance ou en contact avec des enfants. Il poursuit l'objectif d'affiner la compréhension du droit à la participation, entendu au sens de la CIDE.

  → https://lacode.be/publication/la-participation-cest-quoi/

- **Outil pédagogique (2020) - « La participation, comment ? », Coordination des ONG pour les droits de l'enfant.**

  Cet outil s'adresse à tou·te·s les formateur·rice·s des professionnel·le·s et futur·e·s professionnel·le·s de l'enfance ou en contact avec des enfants. En complément à l'outil pédagogique de la CODE « Le droit à la participation, c'est quoi ? », cet outil tend à ce que chaque participant·e puisse garantir une participation éthique, efficace et durable des enfants dans le cadre de sa pratique professionnelle.

  → https://lacode.be/publication/la-participation-des-enfants-comment/

- **Outil pédagogique (2021) – « Le droit de l'enfant à l'information »,, Coordination des ONG pour les droits de l'enfant.**

  Cet outil pédagogique s'adresse aux formateur·rice·s (de la formation initiale et continue) des (futur·e·s) professionnel·le·s amené·e·s à travailler avec et pour les enfants. Il est organisé en quatre parties, visant respectivement à :

  1. Susciter une réflexion et une prise de conscience concernant les enjeux du droit à l'information des enfants

  2. Découvrir ce que prescrit la Convention internationale relative aux droits de l'enfant en matière de droit à l'information

  3. Poser un regard réflexif sur ses postures et pratiques professionnelles, au regard du droit à l'information

  4. Prendre connaissance de quelques balises utiles pour développer des supports d'information (droits, procédures, actualités, etc.) adaptés aux enfants.

  → https://lacode.be/publication/le-droit-de-lenfant-a-linformation/

- **Outil pédagogique en ligne, site de formation - « Droits de l'enfant : de la théorie à la pratique », UNICEF Belgique.**

  Cet outil fournit aux formateur.trice.s d'enseignant.e.s de l'inspiration et du matériel diversifié pour travailler avec leurs étudiant.e.s autour des thèmes des droits de l'enfant et de la participation. Au moyen de témoignages, de matériel d'inspiration, de réflexions, d'infos, vous pourrez intégrer l'approche des droits de l'enfant ainsi que les droits de l'enfant à proprement dit dans votre formation.

  → https://droitsenfants.be/

- **Outil pédagogique en ligne, site de formation - « Reflect to Act », UNICEF Belgique.**

  « Reflect to act » vise à renforcer la capacité de réflexion des futur.e.s enseignant.e.s par rapport à des questions telles que l'identité, les stéréotypes ou l'égalité des chances en les examinant sous l'angle des droits de l'enfant. Ce dossier encourage la disposition et l'aptitude des futurs enseignant.e.s à se remettre en question par rapport à ces thèmes.

  → https://reflecttoact.unicef.be/fr/

Pour tout·e·s les professionnel·le·s :

- **Cours en ligne sur les droits de l'enfant et l'approche des droits de l'enfant, UNICEF** (en anglais uniquement)**.**

  Cette courte formation transformera et/ou rafraîchira votre compréhension des droits de l'enfant et de l'approche des droits de l'enfant, vous présentera le mandat de l'UNICEF en matière de droits de l'enfant et vous incitera à chausser les « lunettes droits de l'enfant » dans votre travail et votre vie quotidienne.

  → https://agora.unicef.org/course/info.php?id=11073&lang=fr

- **Formations sur mesure (en français et en néerlandais).**

  UNICEF Belgique propose des formations gratuites et sur mesure aux professionnel.le.s de l'enfance. Pour plus d 'infos, contactez l'équipe en charge de ces formations via edu@unicef.be

.

Pour les professionnel·le·s de l'éducation :

- ***School for Rights – Ecole des droits de l'enfant* : un accompagnement sur mesure pour les écoles.**

  Vous souhaitez que votre école intègre pleinement les droits de l'enfant dans sa culture d'établissement ? Le projet *School for Rights – Ecole des droits* de l'enfant propose un trajet unique… et gratuit ! L'école bénéficiera d'un accompagnement sur mesure, de conseils et de matériel pédagogique lors de son trajet qui durera minimum 2 années.

  Une formation continue ancrée dans la pratique !

  → https://www.schoolforrights.be/

Pour les professionnel·le·s de la justice :

- **Défense des Enfants International (DEI) – Belgique et Jeunesse & Droit**, organisent régulièrement des formations sur les droits de l'enfant agréées par avocats.be.

  Des formations "à la carte" sur des thématiques spécifiques peuvent également être organisées à la demande.

  ➜ https://www.dei-belgique.be/index.php/modes-d-action/education-permanente/formations.html

- **ECPAT Belgique** donne des formations sur la traite des êtres humains et en particulier sur l'exploitation sexuelle des enfants aux acteurs de première ligne (interprètes, tuteurs·rice·s, criminologue, services d'aide aux victimes ...). Certaines formations se font en partenariat avec Défense des Enfants International Belgique et Jeunesse & Droit. Certaines formations se font via des E-learning. Ces formations sont proposées en français et en néerlandais.

  ➜ https://ecpat.be/autres-formations/

Pour les professionnel·le·s du tourisme :

- **ECPAT Belgique** donne des formations à la fois pour les professionnel·les·s du tourisme, et les étudiant·e·s – futurs professionnel·les·s – sur les questions d'exploitation sexuelle des enfants dans le voyage et le tourisme.

  ➜ https://ecpat.be/professionnels-du-tourisme/

Les membres de la CODE sont :

Cette analyse de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a été rédigée par Marie D'Haese. Elle représente la position de la majorité de ses membres.

Pour la citer : Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2022), « La formation des professionnel·le·s aux droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles », www.lacode.be

L'équipe de la CODE
Marie D'Haese
Fanny Heinrich
Julianne Laffineur
Fabiola Legrain Sanabria

Les membres de la CODE
Amnesty International Belgique francophone
Arc-en-ciel asbl
ATD Quart Monde Jeunesse Wallonie-Bruxelles
BADJE
Comité des Élèves Francophones
DEI Belgique
ECPAT Belgique
Fédération des Équipes SOS enfants
FILE asbl
Forum des Jeunes
GAMS Belgique
Le Forum - Bruxelles contre les inégalités
Ligue des droits humains
La Ligue des familles
Plan International Belgique
Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté
Service Droit des Jeunes de Bruxelles
SOS Villages d'Enfants Belgique
UNICEF Belgique

Contact :
Avenue Émile de Beco 109,
1050 Bruxelles
+32 (0)2 223.75.00
info@lacode.be

www.lacode.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

CODE
COORDINATION DES ONG POUR LES DROITS DE L'ENFANT